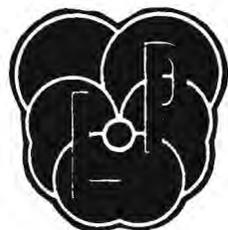


LA RAISON

FEDERATION de
l'Essonne de la
LIBRE PENSEE



Siège Social: Robert DUGUET

8 Allée Baden Powell YERRES 91 330.

Prix: 3 Francs.

Septembre-Octobre 1985

SOMMAIRE

EDITORIAL

Editorial, P.1.

LES ELEMENTS D'UN DEBAT
LE BILAN D'UN CONGRES

-Extrait des Actes du
Congrès de Colomiers
P.2 et 3.

-Correspondance R.Huron
R.Labrusse, P.4.



Le numéro de Juillet de "La Raison" nationale n'a pas manqué de surprendre voire de choquer les adhérents. A un mois du congrès de Colomiers, Roger Labrusse, responsable national et international de la Libre Pensée, en son nom personnel mais à travers l'éditorial de notre organe national, prenait l'initiative d'engager une discussion de fond:

Faut-il considérer le mot d'ordre, "Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée", comme plaçant les laïques en porte à faux? Ne faut-il pas se rendre à l'évidence, la bataille laïque n'a plus de bases politiques? Puisque les choses sont jouées aujourd'hui, ne vaut-il pas mieux sur une perspective à long terme combattre sur un mot d'ordre global susceptible de régler définitivement la question du dualisme scolaire?

Dans ce cas le mot d'ordre de "Nationalisation laïque de l'enseignement", fidèle par ailleurs à la position du Congrès de Paris (1945) de la Libre Pensée, peut-il, doit-il, fixer la ligne de conduite de notre organisation? Voilà avec quelques raccourcis les questions posées par l'intervention de Roger Labrusse.

On pourra à ce propos consulter dans notre numéro départemental un échange de correspondance courant Juillet entre Roger Huron, secrétaire de notre Fédération, et Roger Labrusse. Nous publions cette correspondance pour la livrer à la libre appréciation de nos amis. Vous ne serez pas surpris de constater que notre Congrès National, et particulièrement la Commission Laïque que j'ai eu l'honneur de présider, a largement discuté de cette question avant de trancher dans le sens défini par les textes publiés ci-joints.

Roger Labrusse explique: la laïcité n'a plus de bases politiques. Nous aurons avec notre camarade au moins ce point d'accord. C'est vrai que dans la conjoncture actuelle, les laïques n'ont plus la possibilité immédiate de peser sur la représentation parlementaire pour exiger que soient défendues les valeurs républicaines garantissant le libre exercice de la liberté de conscience. Aucune représentation issue du suffrage universel ne revendique l'application du mot d'ordre fondant l'existence du mouvement laïque. Certes. ET CE N'EST PAS A L'HONNEUR DE LA MAJORITE POLITIQUE ISSUE DU SCRUTIN DE 1981 !

Alors que les grandes manoeuvres politiciennes battent d'ores et déjà les campagnes, le problème de la laïcité est un sac de reniements que les Libres Penseurs ne vont pas manquer de poser sur la place publique. Et que l'on ne vienne pas nous rétorquer que nous faisons le jeu de la droite en resoulevant cette épineuse question; font le jeu de la droite ceux qui ont refusé d'engager le fer contre les lois antilaïques, car ils en avaient tous les moyens.

Mais poursuivons dans l'analyse: si la laïcité n'a plus de bases politiques, faut-il désespérer et s'adapter? En faut-il conclure enfin qu'elle n'a plus de bases sociales?

Non! La société républicaine, fondée par les hommes de 1793, régit la vie sociale depuis bientôt deux siècles. Et de ce point de vue le calottin Andrieu va jusqu'au bout de sa révision vendéenne: il faut substituer à la démocratie de délégation, fondée par la Révolution Française, la prétendue "démocratie" implicite. Les Libres Penseurs constatent: TRAHIR LA LAICITE, C'EST AUSSI REMETTRE EN CAUSE LA FORME REPUBLICAINE DE L'ETAT. Les bases sociales de la Laïcité existent, elles sont données par le combat séculaire de l'humanité depuis les Lumières pour s'affranchir des chaînes de l'oppression cléricale et économique; elles sont données par le combat des hommes de progrès pour traduire ce mouvement dans un corps d'institutions, garantissant aux générations futures la transmission du patrimoine culturel commun.

Pour faire disparaître ces rapports sociaux qui déterminent la vie matérielle des hommes dans la République, il ne suffit pas que Saint Andrieu et quelques autres prennent leurs idées pour des réalités, il faut une contre-révolution complète, détruisant les acquis de 1789-1793. Nos partisans du néo-pétainisme ont-ils les moyens d'aller jusque là? C'est un élément à discuter, mais on peut en douter.

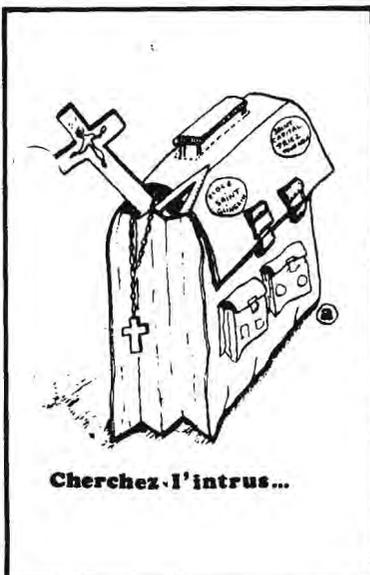
EN TOUT CAS NOTRE FEDERATION, POUR CE QUI LA CONCERNE, FORTE DES POSITIONS DU CONGRES NATIONAL, CONTINUERA SON TRAVAIL DE RECOMPOSITION DU TISSU LAIQUE ET DEMOCRATIQUE. AGIR AINSI, C'EST AIDER A NOTRE MANIERE ET DANS L'INDEPENDANCE VIS A VIS DES PARTIS, L'ASPIRATION A VOIR LA LAICITE DE NOUVEAU REPRESENTEE SUR LE PLAN DE LA DEMOCRATIE POLITIQUE.

La discussion introduite par Roger Labrusse sur la "Nationalisation Laïque de l'Enseignement", telle qu'elle a été maîtrisée par le Congrès de Colomiers, nous fournit une boussole dans la période qui s'ouvre. Nul doute que le C.N.A.L., à proximité de l'échéance électorale de mars 1986, va tenter de remobiliser ses relais d'opinion!

NOUS EN AVONS LARGEMENT DISCUTE IORS DE CE CONGRES, LE MOT D'ORDRE DE "NATIONALISATION LAIQUE" S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE UNIFICATRICE QUE NOUS REJETONS. NOUS PESTONS FIDELLES A LA LOGIQUE DE LA SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT, AUX MOTS D'ORDRE TRADITIONNELS: "FONDS PUBLICS A ECOLE PUBLIQUE, FONDS PRIVES A ECOLE PRIVEE".

Le C.N.A.L. tiendra colloque cet Automne. La Libre Pensée a un mandat qui lui a été confié par ses textes de congrès. Que la Fédération Nationale aille au colloque, oui, mais qu'elle y défende le mandat.

Le Président: R. DUGUET.



Cherchez l'intrus...

FEDERATION DES LIBRES PENSEURS DE L'ESSONNE -Adhésions, 135,00 francs.....

RESOLUTION LAIQUE

Le congrès de la Libre Pensée constate que la série de reniements antilaïques que nous subissons depuis 1981 aboutit à conforter en les aggravant les lois Guerneur-Debré tendant à réinsérer l'Eglise dans la République.

Dans cette situation d'offensive antilaïque généralisée le congrès fidèle à ses mandats précédents, réaffirme la nécessité de la laïcité de l'Etat et de l'Ecole comme un des fondements de la démocratie politique.

La religion doit rester une affaire privée, il n'y a pas de compromis possible entre les églises et l'Etat. De même l'Etat ne devant salarier ni subventionner aucun culte, les fonds publics doivent être exclusivement réservés à l'Ecole publique laïque.

La politique de décentralisation mise en oeuvre par le gouvernement dès 1981 est, dit un dignitaire de l'Eglise catholique "conforme au principe de subsidiarité de l'Eglise". D'ailleurs ne voit-on pas les associations de toutes obédiences à s'intégrer à la vie des établissements scolaires et de la fonction publique en général, portant ainsi gravement atteinte à l'indépendance donc à la laïcité des services publics.

Les dispositions de la loi de décentralisation remettent en cause l'égalité des citoyens devant la loi, permettent aux élus locaux de mettre à la disposition des associations, locaux et moyens des écoles publiques. Elles sapent les fondements des grandes lois laïques de 1882-1886. Ainsi, par exemple la loi du 5 juin 1985 soumet-elle l'ouverture d'une école publique laïque à la notion de "besoin scolaire reconnu", pilier de la loi Debré, soumettant ainsi le service public au bon vouloir des majorités politiques locales. A cet égard le triste exemple d'Andrézé est appelé à se multiplier.

Le congrès estime que ces dispositions qui établissent une parité du public et du privé, présentent le risque grave d'une généralisation du statu scolaire d'Alsace-Moselle dont il demande l'abolition. Par ailleurs, il dénonce l'absence de D. D. E. N. dans ces départements et exige leur mise en place.

La Libre Pensée rappelle sa condamnation de l'introduction du patronat et de l'armée au sein du système scolaire public par le biais des jumelages Ecole-Entreprise et du protocole Herynu-Savary.

Face à cette situation, la Libre Pensée forte du fait qu'elle n'a jamais abdiqué ses principes et s'appuyant sur la tradition laïque de ce pays, appelle tous les laïques à rejoindre ses rangs pour agir afin que la liberté de conscience soit effective dans tous les domaines de la vie publique.

GROUPE DE TRAVAIL LAICITE

La Commission proposée au Congrès la mise sur pied d'un groupe de travail composé de 5 membres qui, sous l'égide de la CAN, et en liaison étroite avec celle-ci, aura pour mission:

- a) d'être consultée par la CAN sur toutes les grandes questions présentes ou à venir concernant l'enseignement public et les rapports de l'Etat et de l'Enseignement privé.
- b) De présenter toute suggestion relative aux problèmes évoqués ou à des circonstances imprévues concernant l'évolution du problème scolaire, ceci dans le cadre des décisions des derniers congrès.
- c) La CAN assurera toutes les liaisons nécessaires avec les Fédérations en matière de laïcité et particulièrement la diffusion des informations.
- d) d'étudier dans une perspective d'avenir au delà des luttes ponctuelles à venir, les solutions susceptibles de régler définitivement la question scolaire.

Ainsi lors de la discussion en commission plusieurs sujets ont été proposés parmi lesquels la nationalisation de l'enseignement dans l'esprit des décisions du Congrès de la Libre Pensée d'Août 1945 ou le retour à la tradition laïque et républicaine dans le cadre de la séparation des églises et de l'Etat conformément au principe: l'instituteur à l'Ecole, le prêtre à l'église.

QUESTION A L'ETUDE 1986

En quoi les Institutions de la Vème République sont-elles "un coup d'Etat permanent" comme le disait naguère François Mitterrand?

Faut-il en finir et comment avec cette constitution? Quelle peut-être la place de la Libre Pensée dans ce combat?

AMENDEMENT DU GERS

La Libre Pensée condamne le recours systématique aux "intervenants extérieurs" dans les activités pédagogiques de l'enseignement public et condamne la convention par laquelle le Ministre de l'Éducation Nationale s'est engagé formellement auprès du Ministre du travail à recruter dans le cadre des TUC plusieurs dizaines de milliers de personnes privées de droits et n'ayant pas d'obligations statutaires, dont rien ne garantit la compétence professionnelle ni l'attachement aux principes de l'enseignement public.



DECLARATION DU CONGRÈS

L'affirmation de la liberté individuelle au long et au court cours de l'histoire, dès le Moyen-Age pour ce qui est démocratique, c'est à dire dont les seules contraintes sont la liberté de tous et de chacun.

De génération en génération, nos compagnons à la Montagne de la République, des républicains, des militants de la Commune de Paris, avant de l'humanité vers une liberté totale s'est poursuivie.

- CONTRE LE DOGME, LA LIBERTÉ
- CONTRE L'IGNORANCE, LA SCIENCE
- CONTRE L'INEGALITE, L'INSTITUTION
- CONTRE LA TYRANNIE ET L'OPPRESSION
- CONTRE LE CLERICALISME, LA LAÏCITE
- CONTRE L'ASSERVISSEMENT ET L'EMANCIPATION DU TRAVAIL.
- CONTRE LA TYRANNIE ET L'OPPRESSION

GOUVERNEMENT PERSONNEL DU PEUPLE
TOUT POUR LE PEUPLE
PAIX AUX CHAUMIERES
UNIVERSELLE !

La Société des libres penseurs est une société de pensée.

Elle ne propose aucun système, elle ne cherche pas à enrégimenter ni à contrôler. Elle tend à révéler en toute liberté la formidable ressource du peuple, la pensée libre. C'est ce qui nous a fait à notre congrès de Rome en 1985. "La Libre Pensée n'est pas une méthode, c'est une manière de conduire sa pensée de la vérité et, par suite, de tous les domaines de la vie individuelle et sociale."

Mais la réaction veille, elle n'a jamais renoncé, et elle reprend les leçons de ses échecs. Particulièrement, elle s'est attachée à recruter toutes les Institutions et à infiltrer ses agents dans tous les groupements et associations.

es rouges, inébranlables comme le coeur des hérétiques

- M. Magre -



DE COLOMIERS DE LA LIBRE PENSÉE FRANÇAISE

ens' i-
mbat men-
ire une soci-
ne société
nt celles de

Travestissant les mots d'ordre et les revendications laïques, républicaines et socialistes même, elle s'est employée à abuser militants et responsables pour parvenir à ses fins. Utilisant tous les rouages de la constitution antidémocratique de 1958, elle s'apprête à contrôler les Institutions, pour dominer la société et imposer le théocratisme.

artisans et
des liber-
urs aux out-
marche en
ncipation

Raison, progrès, justice, vérité sont aujourd'hui comme jamais, tournés en dérision. Au bout du compte, quoi? C'est la démocratie elle-même, c'est l'existence de la liberté qui sont en cause.

NSCIENCE
L'INS-

La Libre Pensée s'honore, quant à elle, de n'avoir point faibli. Fraternellement elle s'adresse aujourd'hui à tous les hommes de justice et de progrès, à l'homme de science et au militant, comme au simple citoyen: l'heure est venue du sursaut, il faut "écraser l'Infâme!"

DE L'EGA-

Ensemble, brisons le réseau tissé tout autour de nous par la réaction cléricale et ses alliés.

E DE L'E-

Brisons la carcan institutionnel, qu'on veut sous couleur de modernisme, nous imposer.

LOITATION,
ON, LA DEMO-

"Il faut que la volonté du souverain, le peuple, soit le souverain lui-même" (Montesquieu.)

! T' B I

C'est au peuple, c'est à dire au souverain, que nous en appelons ensemble sans exclusive aucune. Contre "L'Infâme", nous devons, nous pouvons gagner.

st une

La Libre Pensée peut aujourd'hui en témoigner: l'homme est perfectible. Le principe de tout progrès est l'application des lois de la Raison à l'organisation sociale et politique.

le ne cher-
onvaincre".

C'est pourquoi les Libres Penseurs, réunis en leur congrès de Colomiers, appellent au combat laïque, social et républicain:

humain:
rmait dé-

VIVE LA DEMOCRATIE !
VIVE LA REPUBLIQUE !
VIVE LA LIBRE-PENSÉE !

octrine,
e une ma-
recherche

tion-dans
viduelle.

lucide,
a su ti-

France par-

ée à pén-

ublicai-
ns les
cratiques.

RESOLUTION SUR LA F.C.P.E.

En son congrès de 1984, la Libre Pensée avait analysé les conséquences désastreuses de l'infiltration du catholicisme social dans les partis, syndicats et organisations se réclamant de la laïcité.

Depuis, un représentant de la Libre Pensée invité à un colloque convoqué par la F.C.P.E. a constaté avec stupeur qu'à la tribune siégeaient les représentants des cultes.

De même, en vue de la constitution d'une fédération européenne des parents d'élèves, la F.C.P.E. a siégé à Milan les 27, 28 et 29 avril 1985 au côté des associations privées et notamment de l'U.N.A.P. E.L. .

Le congrès attire l'attention des laïques sur ces questions car ces faits ne sont pas isolés. En effet, ils représentent d'une certaine manière, l'aboutissement d'un cours qu'il convient de caractériser comme une dérive antilaïque.

Chacun a pu prendre connaissance du rapport soumis au Congrès national de la F.C.P.E. On a ainsi pu y lire que la Direction proposait aux parents d'élèves ainsi qu'à tout le mouvement laïque et démocratique un véritable projet de société d'inspiration néo-corporatiste.

Elle s'assignait pour but "un travail sur les mentalités des enseignants, de l'Administration, des collectivités locales, des parents d'élèves." elle sommait "les mouvements (partis, syndicats, associations) de formuler des propositions d'organisation de nouveaux rapports avec les pouvoirs publics selon des formules diverses: participation, cogestion, gestion tripartite."

Ainsi se trouvaient formulées, pour la première fois, dans les termes d'un nouveau régime politique "se substituant" à la démocratie représentative, les conséquences des mesures actuelles de décentralisation.

Décentralisation et gestion tripartite ont été dénoncées dans les derniers congrès de la Libre Pensée.

Jean Andrieu a précisé sa pensée dans une interview accordée en Novembre 1982 au journal officiel de la Hierarchie Catholique "La Vie",

"L'école publique laïque, dans un excès de prudence et de neutralisme, au temps où il fallait sans doute dédramatiser, a refusé d'une certaine façon d'affronter l'éducation véritable des choix et a récusé la place du témoignage religieux, politique, philosophique. C'est une lâcheté institutionnelle que je regrette profondément."

C'est là l'expression la plus claire d'une totale soumission à la logique antilaïque des Institutions de la Vème République, régime du coup d'Etat permanent, condamnées, à l'époque, par tous ceux qui, comme les Libres Penseurs, se réclament de la Démocratie.

La Libre Pensée déclare solennement qu'elle condamne sans réserve ces graves atteintes à la laïcité de l'École et de l'Etat et décide de proposer ces éléments à la réflexion de tous les laïques.

R. Huron à R. Labrusse, le 13 juillet 1985.

Cher Ami,

Plus inquiétant est votre contestation de l'existence d'écoles privées religieuses. Où est alors la liberté de pensée?

De plus en plus inquiétante est votre contestation de la phrase "A école publique fonds publics, a école privée fonds privés". Où avez vous vu que c'était un vieux slogan?

Pour moi l'honnêteté, la vérité, la liberté sont des valeurs éternelles, et le refus de subventionner des écoles religieuses par des non croyants est une volonté dont vous avez comme moi à Vincennes juré de ne pas vous départir.

R. Labrusse à R. Huron, le 17 juillet 1985.

Cher Ami,

que de confusions, que d'équivoques, mais aussi quelles confortations dans ma position m'ont apporté votre lettre du 13 juillet 1985, dont je vous remercie.

Sur le fond:

Il serait trop long d'épiloguer sur l'ensemble du sujet dans une simple lettre et j'espère avoir le plaisir de m'expliquer avec vous lors du congrès de Colomiers. Mais d'ores et déjà je redis: oui l'expérience de ces deux dernières années et les comportements à la fois agressifs et bloqués des cléricaux, m'ont définitivement acquis à la nationalisation laïque de l'enseignement. a) j'ai défendu, par conviction d'abord, puis par discipline laïque, le slogan "à école privée..." mais il est indéniable qu'il nous met en porte à faux. De nombreux organismes privés laïques, nous oppose t'on, ne bénéficient-ils pas de fonds publics? Par ailleurs ce slogan n'a t'il pas un certain côté hypocrite? Si riche reste l'Eglise, il est certain qu'elle ne pourrait alimenter par elle-même, toutes les charges d'un réseau d'enseignement moderne. Les dirigeants intéressés devraient donc demander aux familles de fortes contributions, ce qui aggraverait la ségrégation et le caractère de classe de cet enseignement; donc donnerait au dualisme un tour de conflit encore plus aigu.

Où ce slogan est un ancien slogan qui a été très positif en son temps et a correspondu à une étape de l'évolution du problème scolaire, avec et après J. Ferry, ainsi qu'à une certaine conception du droit public français. Le contexte social et juridique est actuellement nouveau et la répétition du dit slogan ne revient-elle pas, à rejoindre les thèses pluralistes à la Giscard ou le libéralisme de Mr Barre, que nous combattons par ailleurs?

b) D'autre part, avez-vous lu attentivement le passage de mon article qui commence par "en effet, à partir du moment où..."? je ne peux le croire, sinon vous auriez au moins admis certains points de mon argumentation, bien que sommairement développée dans un simple article. Cela ne vous choque t'il pas qu'on puisse accepter qu'il y ait deux catégories d'enfants placés en position différente devant le problème de la liberté de conscience? Non seulement par rapport au principe de l'égalité de tous les enfants devant l'instruction, mais même sur le seul plan humain, cela me paraît intolérable... Préférez-vous finalement reconnaître le droit des parents de disposer, par le choix de l'école, de la conscience des enfants?

c) la liberté? Justement, dans le même numéro de "La Raison", il y a deux textes qui évoquent au fond ce problème: celui de Berny, "Liberté, O Liberté!" et la reproduction de mon allocution radié sur "L'Humanisme". Ma contribution à la ques-

tion scolaire est en parfaite concordance avec la philosophie exposée dans ce passage. Si vous pensez que la liberté doit être défendue jusqu'au point de permettre, à travers l'existence des écoles confessionnelles d'attenter à la liberté de conscience des enfants, alors je le dis tout net, je ne suis pas pour cette liberté-là. e) Enfin cette thèse de la Nationalisation n'est qu'un retour aux vœux de la Libre Pensée, au moment le plus fort de son existence et alors qu'elle avait un grand nombre d'adhérents... Le congrès national de Paris en 1945 avait conclu à la réalisation de "L'Ecole Nationale Unique" et en posant ainsi le principe de la nationalisation avait défini avec une exemplaire minutie, "les caractères essentiels de l'enseignement unifié et surtout, il demandait que "les écoles libres soient enfin privées de la faculté de détourner, par un zèle hypocrite et démagogique et à des fins occultes, la jeunesse du pays des écoles publiques."

Oui, j'ai fait à Vincennes, le serment de défendre la seule école laïque; les valeurs laïques. L'intransigeance cléricale, que les débats de ces 2 dernières années ont mis davantage en évidence, la volonté de ces mêmes milieux de pénétrer par le biais de la décentralisation ou par d'autres moyens, l'enseignement public lui-même, me font conclure que tout dialogue est désormais impossible, et que si l'on veut sauver la laïcité, pas seulement scolaire, mais aussi celle de l'Etat, il faut confiner l'Eglise dans les seules manifestations culturelles. En demandant la nationalisation laïque de l'enseignement correspondant à toute la période de la scolarité obligatoire, non seulement je demeure fidèle à l'esprit du serment de Vincennes, mais je propose la seule solution qui pourra en permettre le respect certain.

R. LABRUSSE.

R. Huron à R. Duguet, suite à la lettre de Labrusse.

Chers Camarades,

vous trouverez ci-joint la réponse de Labrusse à ma lettre du 13 juillet. Longue réponse corrigée plusieurs fois, ce qui prouve que ma lettre a une certaine portée, mais hélas réponse navrante. Ainsi au paragraphe 2 Labrusse à l'alinéa a) essaie de justifier les subventions aux écoles privées en s'appuyant sur les subventions données à des "Organismes privés laïques". J'aurais jamais cru que le président de la LP française pouvait utiliser les arguments longuement développés par la droite au moment de la loi Debré.

De plus il développe que le slogan "école publique, fonds publics..." est un "ancien slogan qui a été très positif en son temps..." et plus loin il reprend le projet de la LP de 1945 qui réclamait l'école unique donc la suppression des écoles privées et Labrusse le présente aujourd'hui comme la nationalisation laïque de l'enseignement". Comme si là aussi la situation n'avait pas évolué, mais la contradiction a complètement échappé à Labrusse.

Quant à l'affirmation qu'il y avait beaucoup d'adhérents à la LP en 1945, là le président est fort mal renseigné, ce sont les lois Poincaré-Chapuis et Baranger qui ont fait augmenter les effectifs de la LP. Et le soutien inconditionnel au C.N.A.L. risque de faire éclater la LP. Bien sûr que les cléricaux vont sauter sur la nationalisation, les enseignants du privé la souhaitent depuis longtemps. Or il ne s'agit pas de la situation de 45, mais celle de 40 ans après où déjà la gestion tripartite a prévu que les associations représentatives soient partie prenante dans cette gestion et que de plus le caractère propre soit maintenu. On va tout doucement vers la situation d'Alsace-Moselle...

Roger HURON.